

Communication aux parents – 5 mars 2021 – Centre de services scolaire des
Premières-Seigneuries

Chers parents,

L'évolution de la situation épidémiologique dans notre région a permis aux autorités de santé publique d'annoncer mercredi soir certains allègements des mesures. Nos établissements se trouveront, à partir du 8 mars, en zone orange.

Activités parascolaires et sorties scolaires

À compter du 15 mars, pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, les activités parascolaires (sportives, culturelles, scientifiques, de loisirs, etc.) de même que les sorties scolaires dans les lieux autorisés en vertu des mesures sanitaires en vigueur seront de nouveau permises en bulles-classes stables. Ces activités devront être organisées dans le respect des autres mesures sanitaires applicables. Des précisions à cet égard vous seront transmises de la part de la direction de l'établissement scolaire.

Port du masque

Écoles primaires :

En zone orange, le port du couvre-visage est requis pour tous les élèves du primaire dans les déplacements, dans les aires communes et dans le transport scolaire. De plus, les élèves de 5^e et de 6^e année sont tenus de porter le couvre-visage à l'intérieur de la classe.

Écoles secondaires, formation générale des adultes et formation professionnelle :

Le port du masque d'intervention est requis en tout temps pour les élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, y compris dans la classe et sur les terrains de l'école.

Écoles spécialisées :

Il n'y a pas de changements pour les élèves ayant des besoins particuliers.

En terminant, nous vous remercions pour votre engagement quotidien afin d'offrir à nos élèves et à notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Nous souhaitons un bon retour en classe à tous nos élèves et à leur famille.

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries